

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel MATIGNON
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Dossier suivi par :

Jérôme Voiturier, Directeur Général
jvoiturier@uniopss.asso.fr

Paris, le 13 mars 2020

Copie à :

M. Olivier VERAN, Ministre de la Santé et des Solidarités

Objet : Création d'un service de garde pour les professionnels
indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Président de la République a annoncé hier que toutes les crèches, tous les établissements scolaires et les universités seront fermés à partir de lundi « *jusqu'à nouvel ordre* » pour freiner l'épidémie de coronavirus.

Cette mesure compréhensible va dans le bon sens afin d'éviter les vecteurs de diffusion.

Cela va nécessiter, bien entendu, pour les parents des adaptations de leur travail et du suivi de leurs activités. Monsieur le Président de la République a précisé qu'un *service de garde sera mis en place région par région* » pour que les personnels « *indispensables à la gestion de la crise sanitaire* » puissent « *faire garder leurs enfants et continuer d'aller au travail* ».

Nous partageons pleinement la volonté du Président de la République de permettre aux professionnels de la santé, dont l'implication sans faille doit être saluée, de continuer leur activité indispensable face à cette urgence sanitaire.

Nous souhaitons attirer votre attention, à ce que les personnels des secteurs médico-sociaux, en particulier du grand Âge, du handicap, de la petite enfance et des services et soins à domicile puissent également être concernés par ce dispositif. En effet, l'absence de solution de garde pour ces professionnels mettrait en grande difficulté des structures d'accueil et d'accompagnement pour les personnes les plus dépendantes et risquerait par ailleurs d'isoler encore plus des personnes fragiles.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

Patrick DOUTRELIGNE
Président

